

I Participants:

Présents: Jean Hervé PEURIERE, Thierry MEUNIER, Lydie FAYE, Jean-Louis FAFOURNOUX, Michelle VASSEUR, Bruno PILONCHERY, Nicole CHAUX, Philippe ROUX, Viviane BRUNET, Aurélien ALLARD, Quentin OSSEDAT, Guy FARGET, Sandy GOUTORBE, Michel CHAUX

Absents excusé:

II Points abordés:

1	Révision Convention Ecole St Charles
	<p>La commune de Les Salles dispose d'une convention avec l'école St Charles de Noirétable. Cette convention stipule le versement de 400 € /an / enfant de la commune scolarisé à l'école St Charles.</p> <p>Le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur la question: " Est ce que la commune de Les Salles doit résilier la convention existante avec l'Ecole St Charles ?"</p> <p>Le vote a lieu à Bulletin secret. Bruno Pilonchery demande à ne pas participer au vote. Nombre de votants = 13.</p> <p>Résultat du vote: 10 OUI - 2 NON - 1 Blanc.</p> <p>La convention est donc résiliée.</p>
2	Validation devis pour travaux réparation benne camion
	<p>La benne du camion des employés communaux est oxydée et nécessite des travaux de rénovation.</p> <p>Philippe Roux présenta au Conseil les devis des sociétés Forez Benne pour un montant de 4825 € HT et DMS pour un montant de 3300 € HT.</p> <p>Le Conseil valide le devis de la société DMS de Ste Agathe la Bouteresse.</p>
3	Courrier FNACA
	<p>Dans un courrier adressé à la mairie, la FNACA (Fédération nationale des anciens combattants Algérie, Maroc, Tunisie) demande l'attribution d'une subvention pour couvrir ses frais de participation aux commémorations des guerres ainsi que le rétablissement de la cérémonie du 19 mars.</p> <p>En ce qui concerne la subvention, la municipalité ayant déjà financé en 2024 la réalisation d'un nouveau drapeau pour un montant de 1400 € considère que ce montant peu constituer l'équivalent d'une forte subvention pour les années 2024 et 2025.</p> <p>En ce qui concerne le rétablissement du 19 mars, la municipalité confirme son choix de se caler sur la loi du 28 février 2012. Celle-ci préconise d'honorer tous les morts pour la France le 11 novembre.</p> <p>Si la FNACA souhaite organiser par elle même une commémoration du 19 mars devant le Monuments aux Morts de la commune, la municipalité lui laisse toute latitude pour la faire et pourra le cas échéant participer au financement de la gerbe.</p>
4	Programme Agil'ité
	<p>Madame Kapouyan Kinésithérapeute à Champoly est venue présenter le programme Agil'ité qu'elle souhaite déployer sur la commune en 2025.</p> <p>Ce programme s'adresse au personnes de plus de 60 ans avec un GIR de 4 à 6. Le but est d'inculquer à ces personnes les bons gestes pour prévenir augmenter leur autonomie à domicile. La municipalité accepte de mettre à sa disposition la Maison des Associations pour les sessions qui seront organisées..</p>
5	Retour sondage colis CCAS
	<p>Les porteurs des colis du CCAS ont réalisé auprès des destinataires un sondage.</p> <p>Le but était de connaitre les préférences pour les années à venir entre un colis ou un repas convivial.</p> <p>Sur 70 réponses, 45 ont choisi le colis et 25 ont choisi les repas convivial.</p> <p>Le colis est donc maintenu dans son état actuel.</p>
6	Mutuelle Risque Santé
	<p>En 2026, la commune devra être en mesure de proposer aux employés communaux une mutuelle. Afin de clarifier l'offre, le Conseil valide une demande auprès du CDG (Centre de Gestion) pour étudier les meilleures offres disponibles en matière de Mutuelle Santé.</p>
7	Question Diverses
	<ul style="list-style-type: none"> * Création d'une Association Ping Pong Loisir, la municipalité donne son accord pour mettre gratuitement à disposition de cette nouvelle association la salle des fêtes les Mardi (18h-20h), Jeudi (18h-20h) et Dimanche (9h-11h). Cette mise à disposition est conditionnée par la non réservation de la Salle des Fêtes pour un autre usage. * Accord de la DDE pour réalisation d'un passage piéton face au magasin de Sophie Cellier. Les travaux de peinture au sol seront réalisés par les employés communaux. * Choix du modèle de panneau d'indication des commerces à l'entrée du bourg. Guy Farget se charge de la commande et de l'installation. * Le vidéo projecteur de la Maison des Associations est désormais stocké à la Mairie. Il est à disposition des Associations communales pour une utilisation dans les locaux de la Salle des Fêtes ou de la Maison des Associations. * Validation de l'achat d'un four micro ondes pour équiper la cuisine de la Salle des Fêtes. * Cours d'informatique pour les plus de 55 ans organisés par CARSAT, UDAF et CCPU. * Présentation de l'état d'avancement du plan en relief de la commune réalisé par Jean Pierre Laronze.
<p>Prochaine Réunion Adjoints: Lundi 17 Février 2025 à 09h30</p> <p>Prochaines Réunions Conseil Municipal: Vendredi 21 Février 2025 à 20h00</p>	